

- * Prohabitat est une organisation participant à l'aide au développement. À ce titre, elle se caractérise par l'engagement de ressources financières et humaines en faveur du développement de l'habitat dans les pays défavorisés. Prohabitat se conforme au point 7 des objectifs du Millénaire pour le développement durable, signés par 191 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.
- * Prohabitat s'engage à rendre visible régulièrement l'avancement et le résultat de ses actions découlant des objectifs susmentionnés.
- * Prohabitat reste indépendante de toute association professionnelle, corporation ou regroupement d'acteurs du secteur de l'immobilier.
- * Prohabitat entretient des relations courtoises avec ses confrères. En toute confraternité, elle peut échanger avec eux les informations et données non confidentielles utiles à ses travaux et sans nuire à l'intérêt de ses mandants.
- * Prohabitat procède à toute opération dans l'honneur et le respect absolus des règles de discrétion et de confidentialité.

CONDITIONS D'EXERCICE

- * Prohabitat est une personne morale assumant des mandats de services immobiliers.
- * La Comité de Direction de Prohabitat est assurée par des professionnels diplômés, expérimentés et acquis aux formations continues.
- * Prohabitat convient de sa rémunération avec ses mandants.
- * Prohabitat couvre sa responsabilité civile par une compagnie d'assurance renommée.